

SUR LA LAÏCITÉ

L'enseignement confessionnel (« Introduction à la théologie » en tant que cours à la Faculté des Sciences Humaines de l'Université de Primorska à Koper, Slovénie) mené par M. Lenart Škof au sein d'une institution laïque ainsi que le fait de signer ses performances ou textes publiés dans les médias (par exemple l'article « Sur la foi et la démocratie en Slovénie » dans le supplément « Pogledi » au quotidien *Delo*, le 30 juin 2010) indiquent la confusion régnant à propos des notions de la laïcité et de la démocratie dans l'espace social slovène. Si la manifestation publique des convictions religieuses est un des droits fondamentaux et incontestables englobant la liberté d'opinion, ce qui est bien contestable c'est l'insinuation de cette opinion dans l'*espace public civique*. Ce que celui-ci ne soit pas une rue, une place, un café ou un parc public où la liberté d'opinion est garantie mais l'ensemble structuré des institutions civiques incorporant les institutions d'État, de bureaux, etc. Université fait partie de cet espace. Pas plus que l'école n'est assimilable à une rue ou à un hall de gare, dit Nadia Geerts, l'auteure des ouvrages sur la laïcité et la présidente du Cercle républicain (entre 2000 et 2010) (<http://nadiageerts.over-blog.com>, « L'espace public n'est pas la rue »), elle n'est assimilable à une église, une mosquée, un temple. Les écoles publiques dans une république sont les établissements de l'espace public civique.

Ainsi le respect de la laïcité et du caractère séculier de l'État ne vise pas à évincer une ou plusieurs des parties de la population (appartenant aux « autres » confessions) pour des raisons de proscription et racistes quelconques mais, bien au contraire, à la nécessité, pour les citoyens et citoyennes, de s'abstenir de l'expression de leurs opinions personnelles (convictions religieuses) pour en garantir l'équité au lieu d'une suprématie de l'une sur toutes les autres (d'une religion sur les autres). La conviction religieuse ou bien l'opinion et le droit propre de tout individu. Et c'est bien pour cette raison que donner l'intitulé d'un cours à une université publique et laïque n'est pas supportable. Car démontrant, sur le plan sémantique, sa confessionnalité, cet abus autorise certaines personnes de se comporter, dans l'espace public civique, de façon comme si le système scolaire est déjà privatisé, voire privé et confessionnel.

La laïcité de l'État ne veut pas dire la prépondérance des athées ou leur montée au pouvoir, ne veut pas dire le « triomphe d'une minorité sur la majorité ». Il y a un mois environ, dans un entretien privé avec M. Darko Darovec, directeur du Centre de recherche à Koper, je me suis aperçue, chez ce personnage, d'une anxiété grave devant l'existence même d'une minorité qui ne s'accorde pas à la majorité et le dit ouvertement et publiquement ; le directeur cherchait à identifier la visibilité publique de cette minorité et son argumentation ouverte et publique à son assaut triomphant sur la majorité, ce qui n'est qu'une conception de démocratie bien défigurée. La démocratie actuelle n'est pas une conception de régime impliquant, d'une côté, une victoire ou un triomphe, et, de l'autre, une défaite écrasante, et, encore moins, une homogénéisation de la population en la faisant passer, à l'instigation des chrétiens et à l'instar de rassemblement des croyants, de état de société actuel et historiquement produit à celui de communauté identitaire sous l'appellation de « nous », sans tenir compte des « visions du monde » individuelles ou de groupe, imposée aussi aux non-chrétiens. C'est ce que propose M. Lenart Škof dans son article sur le Congrès eucharistique en Slovénie (cité *supra*) où il confie au public slovène (à la communauté tribale) « sa » vision du rôle de l'Église romaine catholique qui autoriserait les adeptes de cette chapelle d'ôter la parole aux tous les autres en se présentant comme pars pro toto de l'ensemble de la « communauté » ou même, et tout court, comme « nous », c'est-à-dire, comme les réintégrés, au moins virtuels, dans l'*ecclesia* des bons croyants. Je vous en prie, un tel patronat au XXI^e siècle ! Que les chrétiens veulent bien se s'adresser mutuellement par n'importe quelle désignation, mais qu'ils n'étendent leur « nous » qu'à eux mêmes, et surtout pas aux gens avec qui, sur le plan des convictions et opinions libres, ils n'ont rien en commun. Un des principes de base de la démocratie moderne est celui du respect pour les points de vue variées, individuelles, minoritaires ou bien majoritaires, mais à une réserve près : de ne nuire pas aux autres et différents. La démocratie ne veut nullement dire repoussement de la majorité hors du champ de décision (l'angoisse qui hante les esprits des dirigeants de transition), mais elle ne veut pas dire non plus la dictature de la majorité annihilant les minorités. Dans une démocratie moderne, la majorité ne doit pas se sentir menacée par les actions des minorités demandant leurs droits (bien sûr, cela ne veut pas dire l'affirmation des conceptions ou des valeurs confessionnelles dans l'espace public civique, mais leur présence non troublée dans les espaces publique et privé), elle veut dire l'aptitude de la société et des citoyens pour la confrontation et l'argumentation des positions de pensée, de la réflexion civique qui ne glisse pas vers le sentiment de rancune et vers les dénonciations en justice dans le cas où les arguments ne tiennent pas. Elle ne veut pas dire la subordination ou asservissement de la minorité ou de l'exercice de l'hégémonie sur elles.

De même l'existence des minorités dans l'espace universitaire, d'ailleurs plural par sa nature même, ne devrait pas être perçu comme un péril par les individus et les groupes d'individus pensant autrement. De plus, dans le champ de sciences – ainsi nomothétiques que sociales et humaines – il s'agit d'une situation spéciale : la validité y est attribuée presque exclusivement à l'argumentation, il ne s'agit pas de l'équité des opinions. La science n'est pas l'espace pour des votes de conjoncture et des pondérations des investissements et engagements, des compétitions et des entassements de points maniaques, ainsi qu'elle ne l'est pas pour les tactiques politiques. Valide n'est que la force des arguments confrontés publiquement. La démocratie universitaire ne regarde donc pas que la gestion et touche à la tactique et stratégie de prise de décisions dans le but de la survie de l'institution. Aussi, elle le garant de son autonomie et une des conditions de son existence. En même temps, le respect démocratique des individus et des minorités implique inévitablement une compréhension différenciée de l'*espace public civique* qui n'est, je le répète, ni l'espace public, ni l'espace privé.